



Projet d'achat maison familiale

Par **vanillaninja**, le **18/12/2008** à **13:17**

Bonjour à tous!

Voilà je vous explique ma situation.

Je suis avec mon homme depuis 5 ans et 1/2, ça fait depuis le mois de février de cette année qu'on c'est mis en concubinage et que j'habite chez lui (la maison familiale). Nous avons prévu d'acheter cette maison l'année prochaine sachant que son père est décédé et que sa mère à refait sa vie avec un autre homme et n'habite plus la maison et que mon homme a encore 5 frères et soeur.

J'aurai voulu savoir quels sont les démarches à faire pour pouvoir acheter cette maison? Au cas où il arrive un soucis avec mon homme quel seront encore mes droits sur cette maison?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **18/12/2008** à **15:13**

Bonjour,

Il est possible que, avec l'accord de sa mère, laquelle détient la moitié de la maison, et avec l'accord de ses 5 frères et soeurs, lesquels détiennent, avec votre homme, l'autre moitié de la maison, vous puissiez racheter leurs parts et devenir propriétaire. Attention, soit votre homme rachète seul, les parts des autres, soit vous les achetez à 2.

Enfin, sachez que, en cas de décès de votre concubin, vous ne bénéficiez d'aucun droit sur l'héritage de celui-ci. Vous n'avez aucune protection, pour le droit français, vous êtes étranger l'un vis à vis de l'autre et si vous étiez bénéficiaire testamentaire de votre homme, vous auriez 60 % de taxes à verser à l'état, sur la valeur totale de la succession qui vous serait dévolue.

Voyez donc un notaire.

Par **vanillaninja**, le **19/12/2008** à **10:54**

Tisuisse - Merci pour ta réponse rapide!
Ca confirme ce que je pensais au niveau de l'héritage

Par contre j'aurai une autre question.

Eventuellement si la mère à l'usufruit dans la maison et qu'on lui rachète sa part, est-ce qu'elle aura encore l'usufruit?